

Décision

Générale

colonial

Décision n° 410 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 410

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date de publication
14 avril 1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire forfaitaire mensuel de M. Hua Da Ernest, chef d'atelier auxiliaire du service de la Voirie, est fixé, pour compter du 1er janvier 1961, à 70.000 francs Djibouti (soixante dix mille) exclusif de toutes indemnités à l'exception des allocations familiales.